

Site: www.saint-sauves-auvergne.fr

## COMMUNE DE SAINT SAUVES D'AUVERGNE

63950 - SAINT-SAUVES D'AUVERGNE Tél : 04.73.81.10.55

Courriel: mairiedesaint-sauves@wanadoo.fr

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE du 11 juin 2021 à 18 heures

<u>Présents</u>: David SAUVAT, Jacqueline BUROTTO, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Claude BRUT, Cyrielle COUFORT, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Fabrice MAZZI, Thierry VEDRINE, Claudette VILLETELLE.

<u>Excusés</u> : Claude BRUT - Odile DECLERCQ (pouvoir donné à Pascale MESURE) – Fabrice MAZZI (pouvoir donné à Michel LONGUET).

Secrétaire: Véronique DAMIENS.

# Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 16 avril 2021
- Voirie 2021 : lancement de la consultation des entreprises
- Rénovation école : demande de subvention Plan de relance FIC 2021
- Personnel communal : renouvellement contrat aidé Sabrina BORDES
- Cantine scolaire: validation convention API Restauration
- Finances communales : attribution des subventions communales aux associations
  - décisions modificatives
  - dotation rosière
- Gîtes communaux : révision tarifaire et adhésion au service Laser Emploi Auvergne
- Dômes Sancy-Artense : validation de la convention pour la maison Garenne
- Occupation du domaine public : renouvellement de la convention pour l'Hôtel de la Poste (terrasse)
- Location cabinet du kinésithérapeute et centre de loisirs
- Forêts sectionales : révision de la liste des ayants-droit
- Demandes des administrés (achat de terrain à Méjanesse, réduction de loyers)
- Informations et questions diverses.

Le compte-rendu de la séance du 16 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

#### Voirie 2021: lancement de la consultation des entreprises (DCM\_11062021\_01)

Par délibération en date du 17 décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet "Voirie 2021" qui comprend l'aménagement des chemins de l'Estorgue, Chez Jambel, des Prades, Ganne Ferrade, Méjanesse, La Collonge pour un montant prévisionnel de 143 498.50 € HT.

Une subvention de 20.2 % soit 28 986 € a été octroyée par le Conseil Départemental.

Les travaux devant être réalisés prochainement, il convient de lancer la consultation des entreprises dès à présent.

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de lancer la consultation des entreprises, dit que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (article
   28 du code des marchés publics) et qu'un avis d'appel public à la concurrence sera publié dans le journal La Montagne
- ✓ autorise M. le Maire à signer le marché à intervenir et toute pièce se rapportant à cette opération.

## Rénovation école : demande de subvention Plan relance FIC 2021 (DCM 11062021 02)

M. le Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental l'informant du lancement d'un plan de relance au titre du Fonds d'Intervention Communal 2021 reçu en mairie le 28/05/2021. Cette enveloppe complémentaire offre, à titre exceptionnel, la possibilité d'avoir en 2021 deux projets financés au titre du FIC.

Aussi, le Conseil Municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention pour la rénovation de l'école en complément de celui de la Voirie 2021.

Après avoir pris connaissance de l'avant-projet sommaire de la rénovation de l'école, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- 1° arrête l'avant-projet sommaire à la somme de 1 864 389.25 € HT, qui comprend l'estimatif des travaux, les honoraires des architectes des bureaux d'étude et les dépenses imprévues, révision de prix...
- 2° sollicite une subvention du Conseil Général du Puy-de-Dôme, dans le cadre du plan de relance FIC 2021.
- 3° arrête le plan de financement suivant :

✓ Dépense HT 1 864 389.25 €
 ✓ Subvention du Département (50 %) 932 195 €
 ✓ Autofinancement ou emprunt 932 195 €

### Personnel communal: renouvellement contrat CUI Sabrina BORDES (DCM\_11062021\_03)

Dans le cadre du dispositif de Contrat Unique d'Insertion-Parcours Emploi Compétence, M. le Maire propose de renouveler le contrat de Mme Sabrina BORDES qui se termine le 2 septembre 2021 aux conditions suivantes :

✓ durée du contrat : 1 an, à compter du 3 septembre 2021

√ durée du travail : 25 h/semaine

✓ rémunération : SMIC horaire

L'aide de l'Etat est de 50 % sur 25 heures hebdomadaires.

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine cette proposition, autorise M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce renouvellement et à signer le contrat de travail et la convention correspondants.

Thierry VEDRINE fait remarquer que Mme Sabrina BORDES ne fait pas l'unanimité auprès des parents d'élèves et demande si la mairie a reçu d'autres candidatures. Mme Pascale MESURE répond que le comportement de Mme BORDES s'est amélioré et que son contrat est renouvelé pour lui permettre de continuer sa formation CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance à la rentrée prochaine.

M. le Maire informe le conseil que Mme Pascale SOUCHAL est en arrêt maladie depuis le 30 avril.

D'autre part, M. Anthony MONTEL est embauché en contrat à durée déterminée du 3 mai au 6 juillet 2021 pour remplacer Mme Sabrina BORDES pendant ses formations.

# Cantine scolaire: validation convention Api Restauration (DCM\_11062021\_04)

Pour pallier l'absence de Mme Pascale SOUCHAL à la cantine, il a été fait appel aux élus, à Mme Maria OSTENCIAS, employée en contrat à durée déterminée du 10 au 25/05/2021, puis à l'agence Api Restauration Auvergne pour assurer le service de restauration de l'école primaire.

Cette agence prépare, fournit et met à disposition en liaison chaude les repas nécessaires à la cantine aux conditions suivantes :

- lieu de mise à disposition des repas : école du Mont-Dore
- durée du contrat : du 27 mai au 6 juillet 2021
- tarif des repas : 3.50 € HT (enfant) et 4.50 € HT (adulte) sans pain

A la majorité des membres présents (vote contre : Thierry VEDRINE), le Conseil Municipal approuve la convention jointe à la présente délibération et autorise M. le Maire à la signer.

- M. Thierry VEDRINE regrette que la municipalité n'ait pas sollicité l'Hôtel de la Poste pour assurer la fourniture des repas pendant l'absence de Pascale SOUCHAL. M. Michel LONGUET répond que ce n'était pas possible.
- M. Thierry VEDRINE souligne qu'il aurait été préférable de faire appel à un restaurateur de Saint-Sauves privilégiant ainsi la proximité.

Mme Jacqueline BUROTTO souligne qu'elle a fait le tour des commerçants y compris l'Hôtel de la Poste pour les informer de ce nouveau mode de fonctionnement qui est dans un premier temps une solution alternative de dépannage.

M. le Maire souligne que cette question sera revue à la rentrée prochaine en fonction de la reprise de travail ou non de Pascale SOUCHAL.

## Finances communales: attributions des subventions aux associations (DCM\_11062021\_05)

Vu les crédits ouverts au compte 6574,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2021 :

INTITULÉ	SUBVENTIONS
Société de Chasse	200,00€
Club des Dores	500,00€
La Gaule Saint-Sauvienne	200,00€
Entente sportive St-Sauves Tauves	1 300,00 €
Rétro Auto Moto Saint Sauves	200,00€
Comité des Jeunes	3 000,00 €
ID et Echanges	200,00€
Rugby Club du Sancy	200,00€
Esprit créatif	200,00€
La Prévention routière	100,00€
Pôle Activités Sancy-Ouest	2 000,00 €
Pétanque Saint-Sauvienne	200,00 €
Coopérative scolaire	500,00€
SOS Chats Haute Dordogne	200,00€
Téléthon	200,00€
Comité des parents d'élèves	2 500,00 €
La ligue contre le cancer	350,00€
FNACA	200,00€
тот	AL <b>11 250,00 €</b>

## Finances communales: décision modificative - lotissement La Bâtisse (DCM\_11062021\_06)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT	:	DEPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution section d'investissement	6101.74	
1641	Emprunts en euros		6101.74
	TOTAL:	6101.74	6101.74

M. le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

#### Objet: Dotation Rosières 2020 et 2021 - DCM\_11062021\_07

M. le Maire informe l'assemblée que Mademoiselle Manon LOURADOUR domiciliée à Choriol commune de Saint-Sauves d'Auvergne, a été choisie pour devenir le 22 août 2021 la 108ème Rosière de Saint-Sauves.

Ce sera aussi l'occasion de couronner Mademoiselle Lucie BOUCHAUDY 107ème Rosière de Saint-Sauves dont le couronnement a été annulé l'an dernier en raison de la crise sanitaire due au COVID-19.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'attribuer à chacune de ces deux jeunes filles une dot de 1 000 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019, article 6232.

### Gîtes communaux: adhésion au service Laser Emploi Auvergne (DCM\_11062021\_08)

M. le Maire propose d'adhérer au service Laser Emploi Auvergne pour la gestion des gîtes communaux (ménage, arrivée et départ des clients) en raison du congé maladie de Pascale SOUCHAL.

Cette adhésion entre en vigueur au 1er mai 2021 jusqu'au 31 décembre 2021. le taux horaire facturé est de 17.94 € HT et une indemnité kilométrique de 0.35 €.

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine cette proposition et autorise M. le Maire a signé les contrats de mise à disposition et tout document se rapportant à cette affaire.

# <u>Gîtes communaux : révision tarifaire (DCM\_11062021\_09)</u>

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide la révision tarifaire détaillée ci-dessous :

	Gîte Sully (372)		Gîte Garenne (373)	
	<b>Tarif 2021</b>	Tarifs 2022	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Très Haute Saison Eté	610 €	665 €	590 €	645 €
Haute Saison Eté	580 €	635 €	560 €	615 €
Moyenne Saison	410 €	472 €	360 €	422€
Vacances Noël et de Février	530 €	610 €	470 €	550€
Hiver	410 €	490 €	360 €	440 €
Vacances Toussaint* et Vacances Printemps	470 €	550 €	420 €	500 €
Basse Saison	320 €	400 €	290 €	370 €

Avec les nouveaux tarifs qui s'appliqueront à compter de novembre 2021, le chauffage est inclus dans la location. Le forfait ménage passe de 80 € à 100 €, la caution de 150 € à 500 €.

Le supplément pour un animal reste à 20 €.

La location d'une paire de draps ou du linge de toilette et de table par personne est maintenue à 30 €.

# Intercommunalité: approbation de la convention de gestion de la Maison Garenne (DCM\_11062021\_10)

M. le Maire donne lecture d'un projet de convention entre la commune et la communauté de communes Dômes Sancy Artense dont l'objet est de définir les modalités de fonctionnement de la résidence d'artistes intercommunale dite "Maison Garenne".

Cette convention, jointe à la présente délibération, est établie pour une durée d'un an à la date de signature, tacitement reconductible d'année en année. D'autre part, elle reste modifiable à la demande de la commune.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

- M. le Maire précise que la commune pourra organiser des résidences courtes.
- M. Thierry VEDRINE déplore la suppression de l'Office de Tourisme malgré son emplacement mal approprié.
- M. le Maire répond que durant les mois de juillet et août l'Office de Tourisme sera présent sur le marché le dimanche matin.
- M. Thierry VEDRINE conclut que l'Office de Tourisme implanté dans un local dans le bourg serait plus visible et sûrement plus fréquenté.

# Occupation du domaine public : renouvellement conventions Hôtel de la Poste (DCM\_11062021\_11)

M. le Maire informe l'assemblée que M. FONTAINE Patrick, gérant de l'Hôtel-restaurant de la Poste au bourg de SAINT-SAUVES, a sollicité le renouvellement des conventions d'occupation du domaine public pour l'installation de sa terrasse côté fontaine et de sa véranda.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- 1° accepte de renouveler cette convention pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 selon les conditions définies par délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2009
  - (- superficie de la véranda : 28.80 m² redevance : 144 € (28.80 X 5 €)
  - superficie de la terrasse : 17 m² redevance : 85 € (17X5 €))
- 2° décide de ne pas mettre en recouvrement la redevance pour l'année 2021 en raison de la crise sanitaire due au COVID.
- 3° autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention.

# Cabinet de kinésithérapeute : demande de location (DCM 11062021 12)

- M. le Maire fait part à l'assemblée du départ de Mme Marion DAUDÉ, kinésithérapeute, au 31/08/2021.
- Son remplaçant, M. Augustin GOSSELIN, débutera son activité en septembre et souhaite louer le cabinet de kinésithérapeute aux mêmes conditions que Mme DAUDÉ.
- A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord et autorise M. le Maire à signer le bail définissant les droits et obligations des parties établi aux conditions suivantes :
- cette location, consentie à compter du 1er septembre 2021, est renouvelable par tacite reconduction,
- le montant du loyer est fixé à 417.32 € par mois + 50 € mensuel pour le chauffage et sera révisable annuellement au 1er septembre selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,
- la caution demandée est un mois de loyer,
- le locataire devra fournir une attestation d'assurance couvrant les risques locatifs.

#### Centre de loisirs : installation d'une psychomotricienne (DCM\_11062021\_13)

Mme Mélanie ARBAUD, psychomotricienne, souhaite installer son activité professionnelle à Saint-Sauves d'Auvergne. Reçue en mairie par M. le Maire, ce dernier lui a proposé la location de l'ancien centre de loisirs. Mme ARBAUD a validé cette proposition.

Des travaux sont nécessaires avant de louer ces locaux. Estimés à environ 3 000 €, ils seront réalisés par les employés communaux.

Le prix du loyer sera de 250 € hors charges par mois. Une caution d'un mois de loyer sera demandée.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, donne son accord et autorise M. le Maire à signer le bail précaire définissant les droits et obligations des parties et ce dès la fin des travaux.
- M. Thierry VEDRINE propose d'utiliser le centre de loisirs pendant les travaux de rénovation de l'école. M. le Maire lui répond que ces locaux sont trop exigus.

#### Forêts sectionales : révision de la liste des ayants-droit (DCM\_11062021\_14)

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve les modifications apportées à la liste des ayantsdroit des forêts sectionales pour l'année 2021 lesquelles peuvent se résumer comme suit :

	AJOUTS		RADIATIONS	
CHATEAUNEUF	LONGUET Michel			
GOULANDRE	CASSON Yohann		MANRY Irène	
LA PAILLONCY			MANRY Franck	
LA PALE - LA FAGE			BRUGIERE Fabien	
HORS - LA GARE	PERRIER Stéphanie		BOYER Jean-Jacques	
LA CLUZE	BRUGIERE Sylvain CHAPELET Morgan DIF Clément FARIA Jérémy JEGAT Solenn  BONY Jean-Claude CONSTANTIN Lise MALLET Laëtitia			
LE BOURG - LAVAUX - LES BICHES - LA PIERRE GROSSE LE JANSANNET	BERNARD Laurent BERNARD Stéphane BERNARD Virginie BESSIERES Anaïs BOUCHEIX Nathalie BOYER François CHAUVET Guillaume COUILLIN Dominique DARCS Nicolas DEVAUX Alain DUPOIRIER Benoit FOURNET Jean-Pierre GOIGOUX Geoffrey GRATADEIX Eric HEURTAUX Alexandre LIEU Marie	LION Michel MAGNOL Anaïs MOURLON Catherine NEEF Patrick NURSIMOOLOO Marion PAPIN Magdeleine RAUZIER Yann ROSE SAUVAT Fanny VAILLANT Graziella VAILLANT Nadine VEDRINE Florian VERGNOL Marcelle VIRASSAMY Laura YÉNÉ Angélique	ACHARD Alice POUDEVIGNE Pier AUTIN Magali TEILLOT Antonin BERTET Agnès TEILLOT Didier BIELAWNY Yann VIDAL Denis CASTEL Amélie VIVIEN William BILLEREY Muguette CHASSAGNE M-Christine DAUMUR Gabrielle DELOUTE Thomas ESPINASSE Sébastien FARIA Jérémy FERREYROLLES Corinne FOURNIER Valérie HABIBI Joseph MANRY Ghislaine MARIE Gisèle	
LA COLLONGE - LES LACS	D'ERRICO Maxime GARONNAIRE Odile PENAUD Eric		е	
LIOURNAT	MAGNE Jérémy MAGNOL Denise MAYER Rémi			
MASSANGES	MOREL Marianne BALLET Patrick			
MEJANESSE	BALLOT Loïc BOYER Irène			

## Bien sectional Méjanesse : vente parcelle XA 10 partie (DCM\_11062021\_15)

M. et Mme FARGE Jean-Pierre souhaite acquérir un morceau de la parcelle XA 10 (environ 500 m²) jouxtant leur propriété et appartenant à la section de Méjanesse. M. Grégory COSTE a questionné les habitants de la section concernée qui ne sont pas opposés à cette transaction.

Ce sera aussi l'occasion de régulariser l'aménagement de l'entrée de la parcelle XA 8 appartenant à M. MOUTEL Bernard en lui cédant 200 m² de la parcelle XA 10 conformément à la clôture existante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un accord de principe à ces ventes en précisant le prix au m² soit 4.50 €, les frais de géomètre et notariés seront pris en charge par les acquéreurs. Il autorise M. le Maire à organiser un référendum sectional pour recueillir l'avis de tous les électeurs de la section de Méjanesse.

Au vu des résultats, le Conseil Municipal se prononcera définitivement sur ces deux ventes.

#### Mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire (DCM 11062021 16)

M. le Maire donne lecture du courrier de Mme Nathalie BOUCHEIX, Directrice du CNIMA, sollicitant une réduction des loyers sur les 3 derniers mois : "en raison de la situation de crise sanitaire et économique exceptionnelle liée à l'épidémie de coronavirus, notre école subit une perte substantielle de chiffre d'affaires depuis plusieurs mois. De plus, le dernier confinement survenu au mois d'avril a accentué cette perte car nous avons été contraints d'annuler plusieurs stages en présentiel au CNIMA et les stages maintenus ont connu une forte baisse de fréquentation".

Afin d'atténuer les effets de la crise et pour apporter un soutien économique au CNIMA, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, lui accorde l'exonération du loyer du mois de juillet.

## **Questions et informations diverses:**

- Lotissement La Bâtisse: vente du lot n° 4 à M. Morgan TOURNERIE pour la somme de 15 687 €, le 2/06/2021.

## - Festivités:

- à partir du 9/06/2021 : exposition des Aquarellistes de Murat-le-Quaire à la Médiathèque, à l'Hôtel de la Poste et à l'Auberge du Petit Planchat. M. JOLY, membre de l'association des Aquarellistes de Murat-le-Quaire demande l'autorisation d'utiliser la salle de peinture le samedi en accord avec ID et Echanges. Le Conseil Municipal acquiesce et demande à l'association de fournir une attestation d'assurance.
- 18/06/2021 : fête de l'école au parc Garenne
- 19 et 20/06/2021 : Fête de la Saint-Jean : concours de pétanque et randonnée trail
- 11/07/2021 : exposition de véhicules anciens
- 14/07/2021 : remise des cocardes + exposition Loisirs Créatifs à la salle du conseil
- 24/07/2021 : concours de pétanque
- 21 et 22/08/2021 : fête de la Rosière

M. et Mme BEAUDONNAT s'étant plaint qu'il n'y avait plus d'eau dans le bac aux Granges, Mme Claudette VILLETELLE demande que le problème d'eau dans ce village soit pris en compte.

M. Thierry VEDRINE demande si les barrières seront remises pour l'accès au terrain de boules du Parc Garenne. D'autre part, il questionne M. le Maire sur l'emplacement de l'abribus à Choriol. Implanté trop près de la route départementale, il est très dangereux pour les enfants qui vont l'utiliser. Il suggère d'adresser un courrier au Conseil Régional pour dénoncer la dangerosité de cet emplacement.

M. Grégory COSTE explique que c'est le Conseil Régional qui a choisi les emplacements des abribus. A Choriol, il a réuni des techniciens du Conseil Régional et Départemental sur place. Malgré un désaccord dans un premier temps, le technicien du Conseil Départemental a validé l'emplacement.

La séance est levée à 19 h 45.